

N° 302

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 mai 1983.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

*modifiant les articles L. 393, L. 394, L. 401, L. 417 et L. 418
du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la
guerre.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires sociales.)

*L'Assemblée nationale a adopté avec le titre ci-dessus, en
deuxième lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 1326, 1395 et in-8° 326.

2^e lecture : 1465, 1470 et in-8° 350.

Sénat : 242, 255 et in-8° 86 (1982-1983).

Anciens combattants et victimes de guerre. — Administration.

.....

Art. 3.

..... **Conforme**

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 mai 1983.

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.